

Les P'tits-déj'santé sont **des groupes de réflexion et de débats** qui permettent aux professionnels de la santé et aux élus et techniciens des collectivités de partager leurs expériences et leurs pratiques. Epures les réunit une à deux fois par an.

La santé mentale est une thématique qui concerne particulièrement les élus locaux, confrontés à des situations d'urgence, interpellés par leurs concitoyens démunis face à l'incurie d'un proche ou voisin, mais surtout responsables de l'insertion de chacun dans la société locale. Or les personnes confrontées à la souffrance ou la maladie psychique connaissent souvent des situations d'exclusion. Leur prise en charge dépasse largement le cadre de l'hôpital : elle concerne les acteurs de l'emploi, de l'habitat, de l'action culturelle et sportive... D'où une coordination nécessaire, pilotée par la commune ou l'intercommunalité.

Le Conseil Local en Santé Mentale de la Ville de Saint-Etienne, un espace d'échanges entre professionnels

Arnaud Goulliart et Anne Lyonnet, Service Promotion de la santé, Ville de Saint-Etienne.

Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) de Saint-Etienne a été créé en 2010 à la suite d'un colloque organisé à l'initiative de la Ville avec les acteurs du secteur social et sanitaire. L'isolement, la souffrance psychique et la maladie mentale ont été identifiés comme importants sur le territoire, demandant une réflexion et une

action coordonnées. L'enjeu du CLSM est d'œuvrer en faveur de la santé mentale et de réduire les inégalités sociales de santé ; il doit permettre aux acteurs de se connaître et d'impulser ensemble des actions mais aussi de sensibiliser la population pour favoriser l'inclusion de tous dans la cité.

Le CLSM, qui s'est construit avec les acteurs stéphanois, s'inscrit dans un cadre institutionnel à plusieurs échelles, à travers différents programmes d'action : le Plan Santé mentale de la France (2011-15), le Programme Territorial de Santé de la Région Rhône-Alpes et le Plan Local de Santé de la Ville de Saint-Etienne. La Ville de Saint-Etienne porte le dispositif, mais le pilotage est partagé en concertation notamment avec le Centre Hospitalier Universitaire, le Conseil Général, l'Agence Régionale de Santé et des associations telles que l'UNAFAM (Union Nationale des Familles et des Amis des personnes Malades et/ou handicapées psychiques). La gouvernance du dispositif comprend également un Comité Technique et des Groupes de Travail qui mettent en œuvre les orientations autour de trois thèmes : culture, habitat et espace public, information et sensibilisation.

Les actions sont variées. La première année a été consacrée à des échanges, pour que les membres du CLSM, issus de cultures et d'horizons professionnels différents puissent se

donner un vocabulaire commun et définir le cadre de leur collaboration. La semaine d'information sur la santé mentale, événement national, a permis, depuis 2 ans, d'organiser des conférences et manifestations culturelles à Saint-Etienne. Le groupe "habitat et espace public" travaille sur une appropriation des dispositifs d'incurie et d'urgence par les acteurs. Un travail est mené sur la prévention des rechutes des patients schizophrènes. Enfin, le CLSM permet à la Ville d'appuyer techniquement les porteurs de projet : "Notre approche se veut participative. L'enjeu n'est pas d'imposer des actions, mais d'accompagner les acteurs dans leurs projets et favoriser le travail en réseau", explique Arnaud Goulliart.



Questions:

• Comment travaillez-vous la question de l'habitat ?

Aujourd'hui, l'habitat est abordé à travers la problématique de l'incurie*: que peut faire un bailleur confronté à l'incurie d'un locataire ? Le manque de structures médico-sociales a été identifié mais ne fait pas encore partie des pistes de travail : le CLSM de Saint-Etienne, encore jeune, avance par étape, en favorisant une appropriation de tous les acteurs.

• Quelle articulation entre le Conseil Local en Santé Mentale et l'Atelier Santé Ville ?

Le CLSM intervient sur l'ensemble de la commune, alors que l'Atelier Santé Ville ne concerne que quatre quartiers prioritaires (voir ci-dessous). Pour qu'il soit connu des acteurs de la politique de la ville, le CLSM a été présenté dans chaque quartier.

Une formation "santé mentale et facteurs psycho-sociaux" organisée pour les acteurs de la politique de la ville

Marie Denisot, coordinatrice Atelier Santé Ville (ASV), Ville de Saint-Etienne et Christelle Rondeau, coordinatrice ASV, Saint-Etienne Métropole.

Le besoin d'une formation en santé mentale des acteurs de la politique de la ville a été identifié par les deux Ateliers Santé Ville qui existent aujourd'hui sur le territoire de l'agglomération stéphanoise : l'ASV de Saint-Etienne et l'ASV Gier - Ondaine (pilote par SEM), qui concernent à chaque fois les quartiers prioritaires de la politique

de la ville. Dans chacune des démarches, la santé mentale a été identifiée comme un axe de travail, décliné en différents objectifs :

- renforcer les compétences et l'inter-connaissance des professionnels confrontés à la souffrance psychique
- développer la formation des acteurs de terrain
- lutter contre l'isolement et le prévenir.

En lien avec le premier objectif énoncé, une formation a été mise en place par Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne, qui ont le souci de mener les actions en partenariat et de veiller à la cohérence des deux ASV. L'enjeu est de répondre aux besoins de terrain des acteurs en leur permettant :

- de construire une culture commune autour de la notion de santé mentale
- d'identifier les ressources dans ce domaine
- de monter à terme des projets en partenariat.

Dans cette perspective, les groupes de formation ont été organisés par territoire (Ondaine, Gier, Saint-Etienne).

Le public visé est composé des professionnels et bénévoles du champ éducatif, du champ sanitaire, du domaine social et de l'habitat. Trois associations ont répondu ensemble à l'appel à projet et ont été choisies pour organiser la formation : Lieu d'insertion par la formation et le travail (LIFT), Education Santé Loire et Loire Prévention Suicide. Ce partenariat avait déjà été développé lors de la semaine d'information sur la santé mentale, animée par le Conseil Local en Santé Mentale. Les participants seront réunis pour deux jours

d'échanges et d'apprentissage, puis ils seront à nouveau conviés quelques mois après pour voir comment cette formation a pu être appliquée dans leur cadre de travail.

Question:

• Comment accompagner les acteurs et développer des actions en faveur de la santé mentale, dans des territoires moins outillés en termes de développement social ?

La question se pose pour les territoires ruraux et périurbains, tels que le Forez, situés en dehors de la politique de la ville mais concernés par l'isolement et la souffrance psychique. Lorsqu'il y a une situation de crise ou d'incurie, "les élus sont en première ligne", constate Gil Murcia, Vice-Président Syndicat mixte des Pays du Forez. Pour mieux connaître un territoire sur le plan social et sanitaire et développer le travail en réseau, Jean-Jacques Ladet, Vice-Président du Grand Roanne chargé de la politique sociale, évoque l'Analyse des Besoins Sociaux, outil de rapprochement des réseaux associatifs et institutionnels. De plus, Arnaud Goulliart rappelle que la santé mentale est une priorité de l'ARS, qui peut apporter une aide au développement de projets dans ce sens sur des crédits de droit commun.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à Claire-Marie Thibault.
04 77 92 84 10
cmthibault@epures.com

octobre 2012

epures
l'Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise

46 rue de la télématique
BP 40801 - 42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com - web : www.epures.com

Directeur de la publication : Frédéric Bossard
Réalisation et mise en page : epures
ISSN en cours

* «En médecine et plus particulièrement en psychiatrie, (...) L'incurie désigne essentiellement le fait pour une personne donnée d'apporter trop peu de soins à ce qui la concerne. Elle est à rapprocher d'un certain abandon de soi, du soin porté à soi. Elle peut concerner l'état de la personne elle-même, mais aussi son environnement et en particulier son habitat». (l'incurie dans l'habitat, Nicolas MERYGLOD, 2007)